



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 130-2020
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.181

Déposée le : 02.06.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Josi (Wimmis, UDC) (porte-parole)
Ruchti (Seewil, UDC)
Tanner (Ranflüh, UDF)
Baumgartner (Jegenstorf, PS)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Non 04.06.2020

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

En finir avec les fermetures d'offices de poste

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. d'intervenir fermement auprès de la Poste Suisse et des autorités fédérales afin qu'aucun nouvel office postal ne soit fermé dans le canton de Berne si possible ;
2. d'intervenir auprès de la Poste Suisse et des autorités fédérales afin que soient suspendus ou interrompus les examens en cours des offices de poste pour autant qu'aucune mesure empêchant leur maintien n'ait encore été prise.

Développement :

La fermeture d'offices de poste passe mal auprès de larges pans de la population et des autorités locales. Elle concerne non seulement des communes rurales, mais aussi des zones à plus forte densité de population hors des centres. Malgré les critiques vigoureuses, la Poste Suisse persiste dans son projet de restructuration visant à tailler dans le réseau des offices postaux.

Le 14 mai 2020, la Poste Suisse a annoncé un changement de stratégie. Contrairement à ses plans antérieurs, elle stabilisera à 800 environ le nombre de ses offices de poste en exploitation propre. Ce changement de cap était attendu depuis longtemps, comme le montrent les réactions presque unanimement positives suscitées par cette décision.

Mais ce changement de stratégie ne signifie pas que les offices de poste faisant actuellement l'objet d'un examen, dont le nombre est loin d'être négligeable, subsisteront sous leur forme actuelle. Si la Poste réalise ses plans, on assistera encore à de nombreuses fermetures d'offices de poste par rapport à aujourd'hui. Il faut les empêcher car le réseau a déjà subi des amputations importantes. Le canton de

Berne doit donc employer tous les moyens dont il dispose pour amener la Poste et les autorités fédérales à renoncer à de nouvelles fermetures d'offices de poste dans le canton de Berne, pour autant qu'aucune mesure empêchant leur maintien n'ait été encore prise (p. ex. licenciement du personnel, résiliation du bail, conclusion de contrats avec des partenaires ou situation semblable).

Motivation de l'urgence : De nouvelles fermetures sont à l'étude ; il faut arrêter ce processus immédiatement.

Destinataires

– Grand Conseil